

LA GESTION DU CIMETIÈRE

**LUNDI 22 ET
MARDI 23 SEPT.**
09H-17H

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir distinguer ce qui est obligatoire de ce qui est facultatif au sein du cimetière, en matière de droit d'inhumation ou d'entretien.
- Savoir comment gérer les procédures de reprise.
- Savoir identifier les différents emplacements et maîtriser leur régime juridique.
- Appréhender les contours de la responsabilité du maire au travers notamment du règlement de cimetière.



PROGRAMME



1^{er} jour

L'ORGANISATION DU CIMETIÈRE

- Création, agrandissement, translation
- Les équipements obligatoires et facultatifs

LA POLICE DES LIEUX DE SÉPULTURE

- Le respect de l'ordre public et de la neutralité
- Règlement de cimetière
- Entretien et sécurité
- Esthétique et constructions

LES AUTORISATIONS ET LES DÉLAIS DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

- Certificats et actes de décès
- Délai d'inhumation

- Fermeture du cercueil
- Le transport des corps
- Le changement de cercueil
- Les opérations de surveillance
- Autorisation d'inhumation
- Autorisation d'exhumation
- Réduction et réunion de corps
- Autorisation de crémation
- Destination des cendres

2^e jour

LA GESTION DES SÉPULTURES :

- Le droit à inhumation : différence terrain commun/concession
- Caveau provisoire, dépositaire
- Délivrance des concessions : durée, renouvellement conversion, rétrocession, don, legs

L'ÉTAT DES LIEUX DES CIMETIÈRES

Relevé administratif et physique pour l'élaboration d'un plan de cimetière

LES PROCÉDURES DE REPRISE DES SÉPULTURES

- En terrain commun
- Les concessions échues
- Les concessions en état d'abandon

LES REGISTRES INDISPENSABLES

Si temps disponible : échange autour d'un règlement de cimetière ou rédaction d'un acte de concession

MOYEN D'ÉVALUATION

Cas pratique en exercices et Quiz

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

Ordinateur, règlement de cimetière si vous en disposez d'un et acte de concession récent

PRÉREQUIS

Aucun

PUBLIC

Secrétaire de mairie et technicien en charge du Cimetière – élu

TARIF

Adhérent Agate : 784 €
Non adhérent : 1 200 €
Déjeuners compris

DURÉE

2 jours

LIEU

Alpespace,
Porte de Savoie

FORMATRICE

Morgane Gironde-Magnier
- Juriste Formatrice -
Association des Maires de Haute Savoie

Pour s'inscrire, cliquez sur ce lien :
[bulletin d'inscription en ligne](#)

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Pour tout renseignement, merci de contacter Gabrielle Rubod : 07 57 47 94 49 • gabrielle.rubod@agate-territoires.fr